

# RÈGLEMENTS DES JOURNÉES COMMUNAUTAIRES DE LA FIERTÉ

Vendredi 9  
& Samedi 10  
août 2024

## → JOURNÉES COMMUNAUTAIRES

En plein cœur du Village, sur la rue Sainte-Catherine Est, Fierté Montréal propose deux journées pour découvrir une multitude d'organisations et de groupes communautaires impliqués auprès des communautés 2SLGBTQIA+.

## → SÉANCE D'INFORMATION OBLIGATOIRE

Un·e responsable par groupe devra obligatoirement participer à la réunion virtuelle de séance d'information le mardi 16 juillet 2024 de 15h à 16h30. Si pour une raison quelconque vous ne pouvez être présent·e-s, merci de nous en aviser dans les plus brefs délais. La présentation sera principalement en français et la période de question sera bilingue.

## → DATES ET HEURES D'OPÉRATION

Les Journées communautaires auront lieu les vendredi 9 août et samedi 10 août 2024. Elles ouvrent au public à 11h00 et se terminent à 18h00. Les groupes peuvent s'installer à partir de 10h00, doivent avoir terminé le montage du kiosque à 10h45, et ne peuvent rien ranger avant 18h00.

Le matériel mis à disposition par Fierté Montréal sera récupéré à partir de 18h00.

## → KIOSQUES

Les kiosques bénéficient d'un espace de 3 mètres par 3 mètres (10 pieds x 10 pieds) et sont installés sur la rue Sainte-Catherine Est entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau. Une organisation désirant occuper un espace double ou d'une plus grande superficie doit en faire la demande à Fierté Montréal et acquitter les frais associés.

## → AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

Les organisations assument les coûts associés à l'aménagement et la décoration de l'espace utilisé. Les groupes utilisant leur propre tente (type A ou type C) doivent impérativement se munir de quatre (4) blocs d'ancrages de 20 kg, pour un total de 80 kg, et présenter à l'avance la preuve photo qu'elle a été ignifugée, en conformité avec la norme CAN/ ULC-S109-M «Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables » ou à la norme NFPA-701 « Standard Methods of Fire Tests for Flame-Resistant Textiles and Films ».

La preuve photo d'ignifugeage est tout document attestant que la tente est conforme à l'une de ces deux normes.

La preuve photo d'ignifugeage peut être celle de l'étiquette cousue sur la tente, la facture mentionnant la norme, le certificat d'ignifugeage, etc.). Celle-ci sera inspectée par le Service de sécurité incendie de Montréal.

Fierté Montréal encourage tous les groupes à décorer leur kiosque aux couleurs de leur organisme. Aucune décoration ne doit endommager le matériel mis à disposition par Fierté Montréal. Vous pouvez prévoir du ruban adhésif transparent, des attaches autobloquantes ou bien des pinces à attache pour vos décorations. Tout matériel appartenant à Fierté Montréal qui aura été endommagé ou brisé sera facturé. L'équipe de Fierté Montréal récupérera tout le matériel mis à disposition à partir de 18h00.

Il est permis de diffuser de la musique d'ambiance à votre kiosque. Il est toutefois important d'en aviser Fierté Montréal via le formulaire d'inscription aux Journées communautaires pour assurer la cohabitation harmonieuse le jour de l'événement.

À cet effet, Fierté Montréal se réserve le droit de moduler à la baisse le bruit émis par les personnes participantes. Toute animation à l'extérieur du périmètre prévu (3 mètres x 3 mètres) doit être approuvée à l'avance par Fierté Montréal.

## ————→ ÉLECTRICITÉ

Fierté Montréal ne fournit pas d'électricité aux groupes participants. Après l'attribution de l'emplacement des kiosques par Fierté Montréal, il est de la responsabilité du groupe qui le souhaite d'établir une entente avec un commerce avoisinant afin d'obtenir de l'électricité. S'il y a collaboration avec un commerce pour un branchement électrique à proximité, le fil d'alimentation doit passer à l'arrière de la tente et donc ne pas traverser la rue Sainte-Catherine Est. Tout fil devra être collé au sol avec du ruban adhésif ou être recouvert d'un tapis passe-fil.

## ————→ ÉCORESPONSABILITÉ

Fierté Montréal s'est fixé plusieurs objectifs de réduction des matières résiduelles et d'émissions de gaz à effet de serre. Les mesures écoresponsables s'appliquant aux Journées communautaires sont :

- Politique zéro déchet : chaque groupe participant est responsable de tenir son espace propre. Fierté Montréal ne distribue aucune bouteille d'eau. Fierté Montréal met à disposition des sacs (déchet et recyclage) pour chaque kiosque.
- La distribution excessive de matériel non-recyclable ou non-compostable ainsi que la distribution de matériel suremballé est interdite. Cela inclut, entre autres, les emballages de plastique et les objets promotionnels contenus dans des emballages individuels.
- Le non-respect de ces réglementations peut compromettre une future participation du groupe au Festival.

## ————→ LEVÉE DE FONDS

Les activités de levée de fonds sont permises sur le site. Il est possible, sur approbation préalable de Fierté Montréal, d'échanger des produits promotionnels de l'organisme communautaire contre des dons monétaires permettant de recueillir des fonds pour leur organisation. Toutefois, aucune autre activité commerciale n'est permise sur le site des Journées communautaires puisqu'aucun permis de vente n'est délivré pour ces événements. Fierté Montréal se réserve le droit de refuser l'échange de certains articles qui ne correspondraient pas à une levée de fonds communautaire ou de refuser certains articles pour des motifs de concurrence avec certains commerces avoisinants ou partenaires de Fierté Montréal, la nature du produit ou par la demande explicite du promoteur de la rue, soit la Société de développement commercial du Village. C'est pourquoi il est obligatoire d'aviser au préalable Fierté Montréal.

## ————→ POLITIQUES ALIMENTAIRES

Toute nourriture distribuée à des fins de levées de fonds doit faire l'objet d'un accord préalable avec Fierté Montréal.

Alcool – Aucune boisson alcoolisée ne pourra être vendue ou distribuée.

BBQ, machine à maïs soufflé ou four à gaz – Pour des raisons de sécurité, aucun équipement de cuisson ne sera autorisé et, par conséquent, impossible de cuire sur place de la nourriture.

Allergènes – Les groupes ont l'obligation d'avertir de toute présence d'allergènes.

## ————→ COMMANDITAIRES

Il sera possible aux participant-e-s d'offrir une visibilité à leurs commanditaires, sous condition préalable d'un accord formel avec Fierté Montréal. Cet accord doit être préétabli avec Charlotte Gori, Chargée de projet, Défilé et Journées communautaires – [cgori@fiertemontreal.com](mailto:cgori@fiertemontreal.com)

## ————→ DISTRIBUTION DE CONDOMS

Fierté Montréal a accordé une exclusivité à la marque Trojan. Tous les condoms externes distribués lors des Journées communautaires devront être de cette marque. Vous pouvez contacter Fierté Montréal si votre groupe souhaite obtenir gratuitement des condoms externes de marque Trojan à distribuer.

## —→ SÉCURITÉ ET NON-RESPONSABILITÉ EN CAS DE BRIS OU DE VOL

Fierté Montréal ne pourra être tenue responsable de tout vol ou bris de matériel survenu dans le cadre des Journées communautaires. Il est de la responsabilité des exposant·e·s d'assurer la surveillance de leur kiosque en tout temps. Fierté Montréal ne garantit aucune surveillance de nuit. Tout matériel appartenant à Fierté Montréal qui aura été endommagé ou brisé pourra être facturé aux groupes fautifs.

## —→ SANTÉ PUBLIQUE

Nous nous conformons aux recommandations de la Direction régionale de santé publique. En cas de nouvelles mesures sanitaires applicables lors de l'événement (smog, COVID-19, mpox, etc.), un courriel sera envoyé à la personne-contact figurant au formulaire d'inscription.

## —→ ALCOOL ET DROGUES

La consommation de boisson alcoolisée et de drogue est strictement interdite sur le territoire public des Journées communautaires, incluant la rue, les tentes et les débarcadères.

## —→ POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DE NON-DISCRIMINATION

Toute personne participant aux activités de Fierté Montréal doit agir conformément à la politique de prévention du harcèlement et de non-discrimination suivante :

Fierté Montréal soutient l'accès à l'égalité et interdit toute forme de harcèlement ou de discrimination concernant l'appartenance culturelle, l'origine ethnique ou nationale, les croyances, les convictions politiques, le revenu, l'orientation sexuelle ou romantique, la langue, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la grossesse, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap, la neurodivergence, le statut intersexe, la configuration relationnelle, le statut sérologique au VIH/sida ou le fait d'avoir obtenu un pardon.

Fierté Montréal est déterminée à offrir un environnement exempt d'intimidation et de harcèlement. Dans un effort collectif, Fierté Montréal attend de toutes les personnes parties prenantes des activités de Fierté Montréal une proactivité dans la prévention du harcèlement et de l'intimidation. Aucun comportement abusif, de quelque manière que ce soit, envers le personnel, les bénévoles ou les membres de Fierté Montréal ne sera autorisé. Cela inclut la violence verbale, physique, sexuelle et psychologique.

Fierté Montréal se réserve le droit de refuser toute entité ne respectant pas les valeurs de l'organisme. Les organisations véhiculant des propos haineux, racistes, belliqueux, xénophobes, homophobes, lesbophobes, transphobes ou sérophobes seront automatiquement refusés et ne pourront participer aux activités de Fierté Montréal.

## —→ POLITIQUE D'ANNULATION

Il n'y aura aucun remboursement des frais d'inscription aux Journées communautaires. Si vous deviez toutefois vous désister, nous vous demandons de nous en faire part dans les meilleurs délais. Un report d'inscription à l'édition 2025 peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

## —→ EN CAS DE FORCE MAJEURE

Fierté Montréal, son conseil d'administration, sa direction générale, ses employé·e·s et ses bénévoles ne pourront être poursuivi·e·s en dommages ou autrement dans le cas du non-respect des clauses de ces règlements, en tout ou en partie, causé directement ou indirectement par ou à la suite d'incendie, de tempête, d'inondation, de guerre, de rébellion, d'insurrection, d'émeute, d'agitation populaire, de grève, de conflit ouvrier, de pénurie de combustible, d'accident ou dans tout autre cas fortuit ou de force majeure qui pourrait échapper à l'autorité de Fierté Montréal, que ces causes ressemblent

ou pas à celles énumérées plus haut. Les frais d'inscription ne seront pas remboursés dans les cas ci-haut mentionnés, mais un report d'inscription à l'édition 2025 peut être possible sous accord préétabli avec Fierté Montréal.

## → APPROBATION

Toute participation aux Journées communautaires est conditionnelle à l'approbation de Fierté Montréal. Le fait de déposer une demande d'inscription en ligne ne doit pas être considéré comme une obligation pour Fierté Montréal d'accepter la demande de participation. Après analyse de la demande par Fierté Montréal, le groupe participant sera informé par voie électronique de son acceptation aux Journées communautaires.

# COMMUNITY DAYS RULES AND REGULATIONS

Friday &  
Saturday  
August 9 & 10  
2024

## → COMMUNITY DAYS

In the heart of the Village, on Sainte-Catherine Street East, Fierté Montréal proposes two days to discover a multitude of organizations and community groups involved with the 2SLGBTQIA+ communities.

## → MANDATORY INFORMATION SESSION

One representative per group must attend the virtual information session on Tuesday, July 16, 2024 from 3 to 4:30 pm. If for any reason you are unable to attend, please let us know as soon as possible. The presentation will be mainly in French, and the question period will be bilingual.

## → DATES AND TIMES OF OPERATION

Community Days will take place on Friday, August 9 and Saturday, August 10, 2024. They open to the public at 11:00 am and close at 6:00 pm. Groups may set up at 10:00 a.m., must finish setting up their booths by 10:45 a.m., and should not pack up anything before 6:00 p.m.

Equipment provided by Fierté Montréal will be picked up after 6:00 p.m.

## → BOOTHS

Booths are set up on Sainte-Catherine Street East, between Saint-Hubert and Papineau, in a 3-meters by 3-meters (10-foot x 10-foot) space. Organizations wishing to occupy a double or larger space must submit a request to Fierté Montréal and pay the associated fees.

## → BOOTH SET-UP

Groups using their own tent (type A or type C) must mandatorily have four (4) cinder blocks of 20 kg each, for a total of 80 kg, and present, in advance, a photo proof that the tent has been fireproofed, in compliance with the norm CAN/ULC-S109-M "Essais de comportement au feu des tissus et pellicules ininflammables" or the norm NFPA-701 "Standard Methods of Fire Tests for Flame-Resistant Textiles and Films."

The photo proof of fireproofing is any document specifying that the tent complies with either one of these two norms. The photo proof of fireproofing may be the tag sewed on the tent, the invoice specifying the norm, the fireproofing certificate, etc. The proof will be inspected by the Service de sécurité incendie de Montréal.

Fierté Montréal encourages all groups to decorate their booth in their organization's colours. No decorations may damage the material provided by Fierté Montréal. You can use transparent adhesive tape, tie wraps or clips for your decorations. Any material belonging to Fierté Montréal that is damaged or broken will be billed. The Fierté Montréal team will pick up all equipment after 6:00 pm.

Background music may be played at your booth. However, it is important to notify Fierté Montréal via the Community Days registration form to ensure harmonious cohabitation on the day of the event. Fierté Montréal reserves the right to reduce the sound level of booths. All entertainment outside the designated perimeter (3 metres x 3 metres) must be approved in advance by Fierté Montréal.

## ————→ ELECTRICITY

Fierté Montréal does not supply electricity to participating groups. Once Fierté Montréal has assigned a booth location, it is the responsibility of the group to establish an agreement with a nearby business in order to access electricity. If there is a collaboration with a nearby business for an electrical connection, the power wire must run to the back of the booth and therefore not cross Sainte-Catherine Street East. All wires must be taped to the ground or covered with a floor cable protector.

## ————→ ECORESPONSABILITY

Fierté Montréal has set a number of objectives to reduce residual materials and greenhouse gas emissions. The eco-responsible measures that apply to Community Days are :

- Zero waste policy: each participating group is responsible for keeping its space clean. Fierté Montréal does not distribute water bottles. Fierté Montréal provides bags (waste and recycling) for each booth.
- Excessive distribution of non-recyclable or non-compostable materials, as well as the distribution of over-packaged materials, is prohibited. This includes, among other things, plastic packaging and promotional items contained in individual packages.
- Failure to comply with these regulations may jeopardize the group's future participation in the Festival.

## ————→ FUNDRAISING

Fundraising activities are permitted on site. It is possible, with prior approval from Fierté Montréal, to exchange the organization's promotional products for monetary donations to raise funds for their organization. However, no other commercial activities are permitted on the Community Days site, as no sales permits are issued for these events. Fierté Montréal reserves the right to refuse the exchange of certain items that do not correspond to a community fundraiser, or to refuse certain items for reasons of competition with certain neighbouring businesses or partners of Fierté Montréal, the nature of the product or by explicit request of the promoter of the street, the Société de développement commercial du Village. Fierté Montréal must therefore be notified in advance.

## ————→ FOOD POLICY

Any food distributed for fundraising purposes must be approved in advance by Fierté Montréal.

Alcohol - No alcoholic beverages may be sold or distributed.

BBQ, popcorn machine or gas oven - For safety reasons, no cooking equipment will be permitted and, consequently, no food may be cooked on site.

Allergens - Groups are required to notify us of any allergens present.

## ————→ SPONSORS

It will be possible for participants to offer visibility to their sponsors, subject to a formal agreement with Fierté Montréal. This agreement must be made in advance with Charlotte Gori, Project Manager, Parade and Community Days - [cgori@fiertemontreal.com](mailto:cgori@fiertemontreal.com)

## ————→ DISTRIBUTION OF CONDOMS

Fierté Montréal has granted exclusivity to the Trojan brand. All external condoms distributed at Community Days must be of this brand. You can contact Fierté Montréal if your group would like to obtain Trojan-branded external condoms free of charge for distribution.

## —→ SECURITY AND NON-LIABILITY IN THE EVENT OF ANY DAMAGE OR THEFT

Fierté Montréal cannot be held liable in the event of any theft of damage of material occurring during the Community Days. It is the participants' responsibility to make sure someone is keeping an eye on their booth at all times. Fierté Montréal does not provide overnight surveillance. Any material belonging to Fierté Montréal that is damaged or broken may be billed to the groups at fault.

## —→ PUBLIC HEALTH

We comply with the recommendations of the Direction régionale de santé publique. In the event of new sanitary measures applicable during the event (smog, COVID-19, mpox, etc.), an e-mail will be sent to the contact person indicated on the registration form.

## —→ ALCOHOL AND DRUGS

Drinking alcohol or using drugs is strictly prohibited in the public space of the Community Days, including streets, tents and drop-off points.

## —→ HARASSMENT PREVENTION AND NON-DISCRIMINATION POLICY

Any person participating to the Fierté Montréal activities must act according to the following harassment prevention and nondiscrimination policy:

Fierté Montréal supports equal access and prohibits any form of harassment or discrimination regarding cultural affiliation, ethnic or national origin, beliefs, political convictions, income, sexual or romantic orientation, language, gender identity or expression, age except as provided by law, pregnancy, disability or use of a means to palliate that disability, neurodivergence, intersex status, relationship configuration, HIV/AIDS status, or having received a pardon.

Fierté Montréal is committed to providing an environment free of bullying and harassment. In a collective effort, Fierté Montréal expects everyone involved in Fierté Montréal activities to be proactive in preventing harassment and bullying. No abusive behaviour of any kind toward Fierté Montréal staff, volunteers or members, and vice versa, will be permitted. This includes verbal, physical, sexual and psychological abuse.

Fierté Montréal reserves the right to refuse any entity that does not respect the values of the organization. Any person, organization or entity that promotes hate, racism, belligerence, xenophobia, homophobia, lesbophobia, transphobia or sephobia will automatically be refused and will not be allowed to participate in Fierté Montréal activities.

## —→ CANCELLATION POLICY

There will be no refund of Community Days registration fees. However, if you need to cancel, we ask you to notify us as soon as possible. Your registration may be postponed to the 2025 edition by prior arrangement with Fierté Montréal.

## —→ IN THE EVENT OF FORCE MAJEURE

Fierté Montréal, its board of directors, executive direction, staff and volunteers, cannot be sued for damages or otherwise in the event of the non-respect of the guidelines contained in this guide, its entirety or in part, following a fire, a storm, a flood, a war, a rebellion, an insurrection, a riot, a civil commotion, a strike, a worker's conflict, a fuel shortage, an accident or as a result of unforeseeable circumstances or force majeure beyond Fierté Montréal's control, whether or not the causes resemble those listed above. The registration fees cannot be refunded in the aboved-mentioned cases, but registration may be postponed to the 2025 edition by prior arrangement with Fierté Montréal.

## → APPROVAL

Participation in the Community Days is conditional upon approval by Fierté Montréal. The submission of an online application should not be deemed as an obligation for Fierté Montréal to accept the participation request. After Fierté Montréal has analyzed the application, the participating group will be informed electronically of its acceptance to the Community Days.